## Résolution 586

## pour une politique culturelle genevoise durable et ouverte sur son temps

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les conditions-cadre de la qualité de la vie des Genevois et de l'attractivité du canton ;
- le rôle attribué en matière culturelle aux cantons par la Constitution fédérale;
- la nécessité d'une nouvelle répartition des charges et des compétences entre canton et communes;
- des enjeux majeurs en matière d'infrastructure culturelle ;
- la pertinence de partenariats publics-privés (PPP);
- des dysfonctionnements récents et répétés dans la politique culturelle de la Ville de Genève,

## invite le Conseil d'Etat

à procéder à l'inventaire des institutions culturelles majeures et à proposer à ce Grand Conseil un calendrier de mise en œuvre de ses propositions de nouvelles répartitions des charges et des compétences tant avec les communes qu'avec les acteurs privés.